



# Règlement du Prix Mapatho Happy Patient by Havas Health & You

## Article 1 : Organisation du Prix Mapatho Happy Patient

Les équipes Mapatho et Havas Health & You organisent un concours dénommé le “Prix Mapatho Happy Patient”. Ce prix récompensera, par sept catégories, sept lauréats engagés dans l’amélioration de la prise en charge et/ou de la vie quotidienne des malades chroniques.

## Article 2 : Objet du Prix Mapatho Happy Patient

Le prix Mapatho Happy Patient est un concours gratuit et sans obligation d’achat. Ce prix vise à valoriser et récompenser les personnes, entreprises et start-up dont les initiatives facilitent le quotidien des malades chroniques. À travers 7 catégories, il récompensera les lauréats dont les projets auront su séduire les utilisateurs en améliorant la prise en charge ou en simplifiant le parcours de soin.

Dans le cadre du concours un jury sélectionne les candidats qui seront soumis aux votes en ligne des utilisateurs de Mapatho.

## Article 3 : Composition du Jury

Le jury de Mapatho et Havas, composé de professionnels de santé, de patients, d’associations de patients pré-sélectionnera 3 candidats dans chacune des 7 catégories.

Lors de cette sélection, le jury jugera du caractère innovant, de la pertinence, de la contribution et de l’usage réel pour les patients.

Les nominés seront alors soumis au vote du public.

## Article 4 : Condition et Validation de la participation

La participation au prix Mapatho Happy Patient implique l’acceptation de ce règlement dans son intégralité.

**4.1 Éligibilité :** Le concours Happy Patient s'adresse à toute personne physique, entreprises ou start-up à l'origine d'un projet innovant dans l'amélioration de la prise en charge ou du parcours de soin des malades. Les candidats devront démontrer leur impact sur la vie quotidienne des patients. L'engagement éthique des candidats sera aussi étudié. Seuls les projets utilisables en France et disponibles en français au moment de la candidature seront intégrés au concours.

+ respect de la déontologie et modèle économique respectueux des patients

**4.2 Candidatures :** Les candidats devront remplir un formulaire google form en ligne et pourront faire parvenir les pièces complémentaires qu'ils jugeront utiles par mail à [contact@mapatho.com](mailto:contact@mapatho.com). Une seule candidature dans une catégorie est acceptée. La période de candidature s'étend du lundi 2 mai au vendredi 27 mai à minuit.

**4.3 Modalités de candidature :** L'inscription au concours Happy Patient est intégralement gratuite. Dans le cadre de la communication associée au concours, les participants seront amenés à notifier leur communauté de leur participation en mentionnant Mapatho et la catégorie dans laquelle ils se présentent sur leurs réseaux sociaux.

Si la candidature est effectuée pour un tiers, notre équipe contactera celles et ceux à l'origine du projet afin de confirmer auprès d'eux leur participation au concours.

## Article 5 : Contenu des dossiers de candidatures

### 5.1 Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures sont à remplir en ligne via un google form disponible sur le site [mapatho.com](http://mapatho.com) rubrique "Prix Happy Patient".

- ✓ Nom de l'entreprise ou de la personne candidate
- ✓ Sélection de la catégorie
- ✓ Titre du projet/livre/application
- ✓ Synthèse du projet : Présentation en moins de 300 mots de l'initiative
- ✓ Contexte à l'origine du projet
- ✓ Perspectives : Vision à moyen – long terme de l'évolution du projet
- ✓ Date de mise en service de l'initiative/ lancement du projet
- ✓ Nombre de personnes concernées par l'offre : nombre d'utilisateurs
- ✓ Lien vers site/ plateforme/ réseaux sociaux si existants

### 5.2 Documents annexes :

Les candidats sont invités à joindre à ce dossier des pièces complémentaires justifiant de l'ampleur et de l'impact du projet. Ces documents sont à envoyer par mail à [contact@mapatho.com](mailto:contact@mapatho.com).

### 5.3 Catégories :

- ✓ Prix de l'application mobile
- ✓ Prix du Livre
- ✓ Prix du podcast
- ✓ Prix du patientrepreneur 2022
- ✓ Prix de la soignante engagée 2022
- ✓ Prix du projet Happy Patient de demain
- ✓ Prix coup de cœur du jury Havas

## Article 6 : Envoi des candidatures et sélection

**6.1 Date et durée :** Les candidatures seront ouvertes du lundi 2 mai au vendredi 27 mai minuit et les dossiers complets sont à remplir en ligne sur le site [mapatho.com](http://mapatho.com) rubrique "Prix Happy Patient". Passé ces délais aucun envoi de dossier ne sera comptabilisé.

**6.2 Sélection des candidats :** Le jury de Mapatho et Havas, composé de professionnels de santé, de patients, d'associations de patients pré-sélectionnera 3 candidats dans chacune des 7 catégories. Lors de cette sélection, le jury jugera du caractère innovant, de la pertinence, de la contribution et de l'usage réel pour les patients.

## Article 7 : Désignation des gagnants

Une présélection de trois candidats par catégorie sera réalisée par le Jury final d'Happy Patient à l'issue de l'étude de l'intégralité des dossiers.

Ces candidats seront ensuite soumis aux votes du grand public : les utilisateurs de Mapatho voteront en ligne pour les projets les plus utiles. À l'issue de la période de vote, les lauréats seront annoncés lors de la soirée Happy Patient qui aura lieu le jeudi 15 septembre 2022.

## Article 8 : Information des gagnants

Les lauréats de chaque catégorie seront annoncés lors de la soirée de remise des prix Happy Patient qui se déroulera le 15 septembre 2022. Les gagnants seront aussi publiés sur le site [mapatho.com](http://mapatho.com) et resteront en ligne afin d'être facilement consultables.

Les lauréats bénéficieront d'un référencement sur le site [mapatho.com](http://mapatho.com) ainsi que sur la page permanente Happy Patient

## Article 9 : Prix Coup de Coeur

Ce prix exceptionnel sera attribué au candidat ayant su séduire l'équipe Havas. Il s'agit d'un prix additionnel.

## Article 10 : Propriété intellectuelle et Cession de droits

### 10.1 Droit à l'image :

Les participants pourront être photographiés et/ou filmés afin d'assurer la communication du concours. Les participants au Prix Happy Patient autorisent Mapatho et Havas, organisateurs, à exploiter les éléments présentés lors de la candidature au concours (nom, logo, identité, image...). Les supports partagés dans le cadre de l'inscription pourront également être utilisés.

### 10.2 Cession de droits :

Les candidats cèdent l'utilisation du dossier de candidatures dans son intégralité, les

informations peuvent être diffusées dans le cadre du déroulement du prix Happy Patient. L'organisateur est autorisé à utiliser le dossier de candidature à des fins de promotion de la santé et de communication autour de Happy Patient.

### **Article 11 : Données personnelles**

Les données personnelles recueillies lors du dépôt de dossier dans le cadre de la participation au concours Happy Patient sont traitées par l'Organisateur pour les seules nécessités de l'organisation du concours et de l'attribution des prix. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978 les candidats sont autorisés à modifier ou retirer leur consentement. Toutefois en cas de retrait de ce consentement leur participation au concours sera annulée.

### **Article 12 : Responsabilité**

Le participant reconnaît que la seule responsabilité de l'organisateur du concours Happy Patient est de présenter le dossier de candidature à la sélection, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes de candidatures définis par ce règlement. Mapatho et Havas sont responsables de la remise des prix aux lauréats élus par les utilisateurs.

### **Article 13 : Dépôt et modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les périodes de candidature et d'élection sans préavis, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les candidats.

Le règlement reste consultable tout au long du concours sur le site [mapatho.com](http://mapatho.com).

### **Article 14 : Loi applicable et litiges**

Le règlement est régi par la loi française. Toute réclamation relative au concours Happy Patient devra être formulée par écrit. Toute contestation relative au concours ne pourra être prise en charge passé un délai de 1 mois à compter de la fin du concours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'interprétation de ce règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

